

Le 25 mars 2022

Objet : Rappel : important de s'isoler en cas de symptômes

Aux membres de la communauté étudiante,

Bien que plusieurs allègements aient été annoncés récemment, il est important de noter qu'il **est toujours interdit de se présenter au Cégep** dans les cas suivants :

- vous avez reçu un diagnostic positif de la COVID-19;
- vous êtes symptomatique et vous n'avez pas accès à des tests rapides de dépistage;
- une personne habitant avec vous, ou une personne avec qui vous vivez une relation sexuelle ou amoureuse a reçu un diagnostic positif de la COVID-19 ET vous n'êtes pas adéquatement vacciné ou vaccinée;
- vous êtes en attente d'un résultat de test.

Si vous êtes dans une de ces situations, vous devez aviser au plus tôt la personne responsable des dossiers COVID au Cégep à l'adresse [covid.etudiant@cegepsherbrooke.qc.ca](mailto:covid.etudiant@cegepsherbrooke.qc.ca). En cas de doute sur les consignes qui s'appliquent à votre situation, vous pouvez utiliser [l'outil d'autoévaluation](#) disponible sur le site du Gouvernement du Québec.

Si vous présentez des symptômes de la COVID-19 et que vous n'avez pas accès à des tests rapides, **vous devez considérer que vous êtes atteinte ou atteint de la COVID-19 et devez ainsi vous isoler**. Sachez que des tests de dépistage rapides sont disponibles au Cégep pour distribution. Pour en obtenir, veuillez faire une demande à l'adresse : [covid.etudiant@cegepsherbrooke.qc.ca](mailto:covid.etudiant@cegepsherbrooke.qc.ca).

Par ailleurs, si vous présentez des [symptômes de la COVID-19](#), vous pouvez mettre fin à la période d'isolement seulement dans ces situations :

- vous avez accès à des tests rapides puis vous avez obtenu deux résultats négatifs espacés de 24 heures (les tests doivent avoir été effectués tous les deux après l'apparition des symptômes) et vos symptômes se sont améliorés.
- vous recevez un résultat négatif après avoir passé un test dans un centre de dépistage.

À ce sujet, nous vous invitons à consulter les deux sections suivantes du site Web du Cégep qui ont été mises à jour récemment suivant les nouvelles consignes gouvernementales :

- [consignes en cas de symptômes ou de contacts](#)
- [démarches à effectuer par les étudiantes et les étudiants si une absence est requise en lien avec la COVID-19](#)

Pour toutes questions ou pour signaler votre résultat positif à un test COVID permettant de justifier votre absence en classe, vous pouvez contacter la personne responsable des dossiers COVID par courriel à l'adresse [covid.etudiant@cegepsherbrooke.qc.ca](mailto:covid.etudiant@cegepsherbrooke.qc.ca).

Nous vous souhaitons bon succès dans la poursuite de votre session.

Les membres de la direction du Cégep